L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS.

G. F. WEISSE & Co. rue de Chartres 73.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 29 MAI 1862.

G. F. WEISSE, N. DUFOUR, S. HARBY, F. LIMET — Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans.
JEUDI MATIN, 29 MAI.

NOUVELLE-ORLEANS, 21 mai 1862.

Au major général Butler, commandant en chef du département du Golfe.

Général,

Notre article du 18 courant, relatif au coton, a été considéré par vous comme étant "une argumentation élaborée, quoique à mots couverts, en faveur de la populace qui brûle le coton".

Nous désirons franchement vous assurer que vous vous êtes trompé sur sa teneur. Nous n'avons pas eu l'intention et nous n'avons pas l'intention de défendre la destruction du coton ou d'autres récoltes par la population du Sud. Nous croyons que c'est une destruction de propriété barbare et inutile et que le monde civilisé ne tolérera pas.

Très respectueusement,
Vos obéissants serviteurs,
G. F. WEISSE & Co.

En publiant la note qui précède, l'*Abeille* peut reprendre sa publication et ses affaires.

21 mai 1862. BENJ. F. BUTLER,
Major général commandant.

Ventes à l'encan de ce jour.
Par Hoffman et Marks, à 10 heures, dans la rue de Chartres No. 63.—Marchandises sèches de saison.

OUVERTURE DE PORTS.—Le président Lincoln a lancé une proclamation qui déclare ouverts au commerce les ports de Port-Royal et de la Nouvelle-Orléans, à partir du 1er juin prochain, excepté pour les exportations et importations d'articles de guerre et de tous renseignements calculés dans l'intérêt de l'ennemi. Le secrétaire Chase a aussi publié une circulaire, basée sur la proclamation du Président, pour définir le mode dont le commerce devra user pour obtenir des licences des collecteurs de la douane. Voici le texte de la susdite circulaire:

Département du trésor 12 mai 1862.

1o—Aux navires venant des ports étrangers et expédiés pour les ports ouverts par la proclamation du Président des Etats Unis, de cette date, savoir: Beaufort dans la Caroline du Nord, Port Royal dans la Caroline du Sud et la Nouvelle-Orléans, La., des licences seront accordées par les consuls des Etats Unis sur l'assurance satisfaisante que les navires ainsi autorisés ne transporteront aucune personne, propriété ou information, qui soit contrebande de guerre, allant aux dits ports ou en venant, lesquelles licences seront montrées au collecteur du port, où les dits navires doivent se rendre respectivement, immédiatement après leur arrivée, et si cela est requis, à un officier quelconque du blocus; et en quittant les dits ports, chaque navire sera requis de prendre une expédition au bureau du collecteur des douanes, suivant la loi, en prouvant qu'il n'y a eu aucune violation des conditions de la licence. Toute violation des dites conditions entraînera la forfaiture et la condamnation du navire et de la cargaison et l'exclusion de toutes les parties impliquées du privilège d'entrer ultérieurement dans les Etats Unis, pour quelque motif que ce soit, pendant toute la durée de la guerre.

2o—Les navires ou caboteurs des Etats-Unis destinés aux ports susdits, ne pourront obtenir de licence qu'au département du trésor.

3o—Sous tous les autres rapports, le blocus actuel subsistera avec toute sa force et son effet, ainsi qu'il a été établi et maintenu jusqu'ici; et il n'y sera rien changé par la proclamation, si ce n'est en ce qui concerne les ports auxquels s'applique expressément le changement en vue dans cet acte.

S. P. CHASE,
Secrétaire du Trésor.

Nouvelles de l'Europe et du Nord.

Le *Delta* d'hier soir publie une masse de nouvelles américaines et étrangères. Nous lui empruntons celles qui suivent:

Nouvelles européennes jusqu'au 7 mai.

La détresse a pris un caractère très sérieux dans les districts manufacturiers de France et d'Angleterre, et on ne voyait ni dans l'un ni dans l'autre pays aucun remède domestique à y appliquer. Les nouvelles disent qu'en France la crise est devenue dangereuse même pour le trône, et que le danger dans cette direction s'accroîtra chaque jour, à moins que les capitalistes ne puissent recevoir un approvisionnement de coton, et que le commerce avec les Etats-Unis ne soit rétabli.

Dans ces circonstances, on croit généralement que Napoléon a fait des ouvertures au cabinet anglais, dans le but de mettre fin à la rébellion au Sud. Tous les écrivains mettent la visite de M. Mercier à Richmond en rapport avec ce sujet.

La *Patrie* de Paris du 4 courant assure que ce ministre a eu une longue entrevue avec Jefferson Davis, et que le président Lincoln était parfaitement instruit du caractère politique de sa mission, mais le journal parisien ne dit pas sous quelle forme l'offre d'intervention a été faite.

Le *Scotsman* d'Edimbourg dit, cependant, que l'Empereur adressera une remontrance au gouvernement du Nord et au gouvernement du Sud, sur la durée et les effets de la guerre. Cette remontrance, ajoute-t-il, sera intentionnellement hostile au Nord, si les hostilités continuent, après qu'elle aura été faite; et alors l'Empereur proposera qu'un vote soit donné par les Etats sur la question de séparation finale ou de réunion, ce vote devant être pris suivant son plan favori du suffrage universel, plan adopté à propos des affaires d'Italie.

L'Angleterre, dit-on, ne se joindra pas à l'Empereur pour l'exécution d'aucun plan de ce genre.

Quarante personnes sont mortes de faim dans un district de Finlande. Les cas ont été rapportés à la Chambre des Communes par M. Maguire. Un tisseur anglais de Spitalfields vient aussi de mourir de famine. Son histoire est fort triste. Il travaillait seul et courageusement à son métier, (son salaire et celui de sa femme n'excédant pas un dollar et quart par semaine,) jusqu'au moment où succombant à la privation de nourriture, il est mort en quelques minutes. Sa famille avait vendu et engagé tout son linge avant d'aller à la maison des pauvres. Toutes les souffrances des classes ouvrières en Europe sont attribuées à la guerre d'Amérique, et ces classes sont maintenant très excitées à ce sujet.

NOUVELLES PLUS RÉCENTES D'EUROPE.—Le steamship *Great Eastern*, capitaine Walton Payton, parti de Milford dans l'après-midi du 7 courant, est arrivé à New York à 1 heure le 17, avec des passagers. Les nouvelles qu'il apporte sont de deux jours plus récentes:

Une dépêche de *Madrid*, à la date du 4, porte:

Suivant des avis, reçus ici de la Havane, jusqu'au 6 avril, Juarez a ordonné l'exécution des généraux Pinzon, Galvez et Negrete. Le gouvernement Espagnol est sur le point d'envoyer à la Havane un renfort de 4,000 hommes, pour plus de précaution.

On écrit de Cherbourg que la frégate française *La Couronne*, frégate blindée, est entrée dans ce port après une excellente traversée. *La Couronne* venait de Belle Isle. Ses huit feux avaient été allumés et elle a fait 100 lieues marines en 25 heures, avec une grosse mer de l'ouest, qui a considérablement entravé sa marche. *La Couronne* est maintenant à l'ancre à côté de la *Normandie*, autre frégate blindée dont le [illegible] aussi a été si heureux. Les deux navires feront bientôt une traversée ensemble, afin que leur puissance relative soit [illegible] comparée.

La *Gazette* de Londres dit:

[illegible] exposition de [illegible] 12,000 [illegible]

[illegible] République Argentine. [illegible]

[illegible]

Le secrétaire du Trésor, dit le *Delta*, a adressé d'amples instructions aux divers collecteurs relativement aux expéditions qui seront faites dans les ports ouverts par la proclamation du Président. Ces instructions autorisent les expéditions en douane avant le 1er juin, mais les navires ainsi expédiés ne pourront entrer dans les dits ports que le même jour ou après cette date.

Le général Hunter a lancé une proclamation par laquelle il déclare libres tous les esclaves de la Géorgie, de la Floride et de la Caroline du Sud. Le *Delta* dit que cette proclamation a produit une vive impression à Washington et à ce propos le *New-York Herald* publie les lignes suivantes:

Le Président Lincoln a exprimé le plus grand mécontentement et la plus vive indignation au sujet de la conduite du général Hunter, qui n'en a pas moins été soutenu par quatre membres du Cabinet. Le Président, néanmoins, est résolu, assure-t-on, à braver l'opposition avec le même esprit qui l'a dirigé pendant la guerre; et soit qu'il ait ou non l'appui de son cabinet, il continuera à être fidèle aux opinions et aux intentions qu'il a précédemment énoncées. On croit que le général Hunter sera rappelé et qu'il ne sera pas donné suite à sa proclamation.

Nous empruntons au *Delta*, les autres nouvelles qui suivent et qui concernent les opérations militaires sur les deux théâtres principaux de la guerre:

Les derniers avis reçus de l'armée du général McClellan disent qu'il presse sa marche aussi vite que possible. Le général Wool était à Norfolk le 17 et à la veille d'y transférer son quartier général, actuellement établi à la forteresse Monroe.

Une dépêche adressée au département de la guerre par le col. Davis Campbell, du cinquième régiment de cavalerie, sous la date du 17 de Williamsburg et endossée par le général McClellan, dit que vendredi toute notre flotte de canonnières blindées, le *Monitor*, le *Galena*, le *Naugatuck*, *Aroostook* et *Port Royal*, a été attaquée par le fort Darling, sur la rivière James à 7 milles au dessous de Richmond.

Les seules nouvelles qui concernent la division du général Banks sont données dans une dépêche du brigadier Général Geary, datée de Rectortown et reçue au département de la guerre. Ces nouvelles disent qu'une portion d'une compagnie d'infanterie, appartenant au commandement du général Geary, a eu une escarmouche avec un grand corps de cavalerie rebelle, fort de trois cents à six cents hommes, à Linden, et que les troupes fédérales ont été battues. Le général Geary dit que le général Shields a eu aussi un engagement avec le même parti.

La dépêche du commandant Davis, de l'escadre des canonnières du Mississippi, au département de la marine, nous procure une autre preuve de l'audace et de la force effective de notre marine sur le fleuve. Huit steamers blindés des rebelles, dont quatre armés de béliers, ont remonté le fleuve jusqu'au fort Wright, le 10 du courant, et ont attaqué à l'improviste la flottille du capitaine Davis, mais la vigueur avec laquelle ses hommes ont reçu l'ennemi était trop pour lui. Deux des bateaux rebelles, démantelés au commencement du conflit, ont été emportés par le courant. En outre, un boulet lancé par une pièce de 50, de la batterie du commodore Walke a traversé les bouilloires du troisième bateau et l'a mis hors de combat. Le résultat a été que les forces rebelles se sont retirées très précipitamment vers un endroit au dessus du fort.

La division du général Pope s'est avancée à trois milles de Corinth. Les déserteurs rapportent que la désaffection existe à un degré alarmant parmi les Tennessiens et les Missouriens de l'armée de Beauregard; ils disent qu'ils ne savent pas pourquoi ils combattent, puisque leurs Etats est déjà rentré dans l'Union.

Une partie de la bande de guerrillas du célèbre Jefferson Thompson a été capturée près de Bloomfield, Missouri. Les prisonniers sont au nombre de cent, dont la moitié s'était rendue volontairement.

AMÉLIORATION DE LA RÉCOLTE DE BLÉ DANS LE TENNESSEE.—C'est une opinion reçue en agriculture qu'une saison sèche est plus favorable aux récoltes qu'une saison pluvieuse. Les effets de la température depuis trois mois ont corroboré de nouveau cette opinion. Sous l'influence des fortes pluies qui avaient fait monter tous les cours d'eau au-dessus de leur niveau ordinaire, les tiges de froment s'étaient couvertes de rouille dans les champs du Tennessee, du Kentucky et de l'Arkansas; et de la rouille des plantes à l'anéantissement de la récolte il y avait peu de distance. Mais les pluies ayant cessé, le mal a disparu en partie et les journaux tennesséens nous annoncent au moins une récolte ordinaire. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Knoxville Register* du 13 courant:

Nous sommes charmé d'apprendre que les blés se sont améliorés rapidement pendant ces dix derniers jours où la sécheresse a prévalu enfin sur les longues pluies du printemps. Ce qui semblait ruiné promet de donner aujourd'hui une récolte ordinaire. Nous avons vu l'autre jour quelques tiges de la ferme du docteur J. G. Ramsey, dans ce comté, et ces tiges, venues d'un champ duquel on n'espérait plus rien il y a quelque temps, paraissent avoir repris une vigueur nouvelle; elles sont tout à fait drues et on n'y aperçoit pas de marque de rouille.

A PROPOS DES MORMONS.—La Chambre fédérale des représentants a passé un bill qui prohibe la polygamie dans l'Utah et lui attache une pénalité comme à offense contre les Etats Unis. Des changements ont été opérés dans la loi organique du territoire et ces changements empêcheront qu'elle soit mise à exécution. A propos de cet acte, le *Cincinnati Enquirer* s'exprime ainsi:

Les Mormons résisteront sans aucun doute et nous aurons probablement à soutenir contre eux une guerre sur cette question, guerre qui sera longue et contestée. Le bill a été présenté dans son origine par Morrill, du Vermont, auteur de l'odieux et abominable tarif actuel.

DU NORD—Nous empruntons la nouvelle suivante au *New York Herald* du 23:

Le lieutenant Wagner, du corps des ingénieurs topographiques, qui avait été blessé par l'explosion d'une bombe, au moment où il traçait sur une carte la situation d'Yorktown, vient de mourir des suites de sa blessure. Le correspondant du *Herald*, lui écrivant de la forteresse Monroe, se plaint amèrement des atrocités commises par les nègres qui ont été virtuellement émancipés par l'ordre (No 14) du général Wool. L'écrivain dit: les nègres ont la liberté de se livrer à toutes leurs passions les plus sauvages et ils sont habilement secondés par les émissaires du parti abolitionniste qui suivent la piste de notre armée comme des vautours qui cherchent leur proie.

PAUPÉRISME—Les journaux anglais du 10 disent que le paupérisme a gagné les districts du Nord-Ouest de l'Angleterre, y compris le Lancashire et le Cheshire, sur le pied de quatre vingt six pour cent depuis une année. L'Italie a été fort troublée par les attaques des brigands contre les troupes royales, et l'on parle de conspirations réactionnaires contre le gouvernement du roi. Garibaldi continue sa tournée, prononçant partout des discours patriotiques. Un vapeur de fer appelé l'*Ovilio*, est parti de Liverpool le 22 mars. Il était bien connu à Liverpool qu'il est destiné à remplir la même mission que le Sumter et le Nashville. On disait qu'il devait prendre un armement à Kingston, Jamaïque, ou à Bermuda. Le Nashville a été vendu à un sujet de la Grande Bretagne et navigue maintenant sous pavillon anglais.

CHRONIQUE LOCALE.

L'élection municipale—Les Aldermen-Assistants ont reçu, à leur dernière séance, le message suivant du commandant militaire Shepley:

Messieurs—Je vous renvoie, avec mes objections par écrit, une résolution de votre honorable corps, laquelle a été adoptée par les deux boards du Conseil, requérant le bureau central des commissaires de donner avis, dans les journaux de la ville, pour une élection d'officiers de la ville le premier lundi de juin prochain, et invitant le maire d'en informer le bureau central des commissaires.

La Constitution de la Louisiane (article 11) enjoint à la législature d'ordonner que les noms et les résidences de tous les votants soient enregistrés, afin que ceux-ci puissent exercer le droit de suffrage.

Conformément à cet article de la Constitution, la loi du 10 mars 1851 fut adoptée; celle du 20 mars 1856 la remplaça plus tard et cette dernière fut amendée par la loi du 19 mars 1857.

Toutes ces lois semblent avoir été adoptées à l'effet de protéger, par différents moyens, la pureté du vote.

Aucune d'elles n'exige du citoyen un serment quelconque d'allégeance, serment qui fut attaché à la loi par la dernière partie de la 2me section de la loi du 21 décembre 1861, laquelle exige, comme condition d'enregistrement, le serment suivant: "Je jure solennellement (ou affirme) que d'après la Constitution et les lois de cet Etat, j'ai le droit de voter, que je serai fidèle à l'Etat de la Louisiane et aux Etats Confédérés d'Amérique, que je soutiendrai, protégerai et défendrai la Constitution de l'Etat et desdits Etats Confédérés. Que Dieu me soit en aide."

Cette loi annulle tous les enregistrements faits antérieurement et tous les certificats d'enregistrement donnés avant l'adoption. Elle déclare que personne ne votera à la Nlle Orléans, à une élection quelconque, sans s'être conformé à cette loi; elle rappelle toutes les lois qui lui sont contraires et met aussi fin à toutes les lois précédentes d'enregistrement.

La loi du 21 décembre 1861 n'a été suivie que très imparfaitement.

Il a été enregistré moins de 4000 votants, nombre qui, croit-on, n'est pas le quart des habitants de la Nlle. Orléans ayant les qualités requises pour être électeurs.

Le bureau de l'annotateur est fermé depuis quelque temps; s'il était ouvert en ce moment il serait à peine possible de faire un enregistrement complet avant le jour fixé pour l'élection.

Il serait évidemment injuste de tenir une élection de cette importance d'après un enregistrement aussi imparfait, en supposant même que le droit des électeurs fût basé sur des principes sanctionnés par la constitution des Etats Unis, mais comme chaque votant a été revêtu de ce droit par un serment contraire à cette constitution, l'impossibilité et l'inconvenance d'une sanction quelconque, par les autorités militaires, d'une pareille élection deviennent trop claires pour être discutées. Je ne suis pas actuellement prêt à dire si par l'exercice du pouvoir militaire il peut être ordonné de tenir l'élection sans la formalité d'enregistrement ou en vertu d'un nouvel enregistrement fait conformément aux principes constitutionnels. J'aurai sous peu l'honneur de vous communiquer les vues du général commandant ce département et les miennes à ce sujet.

Je suis très respectueusement, &c.
GEORGE F. SHEPLEY,
Commandant militaire.

Elections.—Nous voyons par un message adressé au Conseil municipal par le général Shepley, commandant militaire de notre ville, que 4000 votants seulement figurent sur le livre d'enregistrement ouvert suivant les termes de la dernière loi. Ce chiffre ne formant pas le tiers du nombre total des électeurs de la paroisse, il serait quelque peu extraordinaire d'en faire dépendre le sort des élections municipales qui devraient avoir lieu le premier lundi de juin, lors même que les qualifications de ces quatre mille électeurs inscrits seraient basées sur les principes sanctionnés par la constitution des Etats Unis. L'autorité militaire ne pourrait admettre de telles opérations électorales. Le général Shepley ne peut dire maintenant si, par quelque exercice du pouvoir militaire, l'élection sera ordonnée, et conduite sans la formalité de l'enregistrement ou sous l'empire d'un enregistrement nouveau, opéré conformément aux principes constitutionnels, mais il annonce qu'il aura bientôt l'honneur de communiquer au Conseil municipal les vues du commandant général du département et les siennes propres sur ce sujet.

La mort de U. Laster.—Le coroner s'est enquis des faits qui se rattachent à la mort de Thomas U. Laster, voici les témoignages qu'il a entendus:

Wm. R. Miller—Jeudi, 22 mai 1862, à 6 heures du soir, je me trouvais en face du bureau du recorder du Quatrième District, rue Rousseau, mon attention fut attirée par une conversation à haute voix, à l'angle des rues Philippe et Rousseau. J'entendis M. Bowen dire à M. Laster: "éloignez-vous de moi, vieil e...... de g......"; je ne veux rien avoir à faire avec un homme comme vous, un homme qui a essayé d'ôter le pain de la bouche d'une pauvre femme en l'accusant d'être pour l'Union et qui ensuite s'annonce comme candidat unioniste. "Il y avait plusieurs officiers de police à l'encoignure, M. Bowen vint où j'étais. Je remarquai alors que George Wilkinson, officier de police avait arrêté Laster et l'emmenait au poste. M. Laster marcha très tranquillement jusqu'à ce que le watchman et lui furent arrivés au passage qui conduit au poste; là il refusa d'avancer; M. Bowen intervint en sa faveur et dit: "laissez le partir, il n'a rien fait." Wilkinson usa de force pour le faire marcher. Lorsqu'ils entrèrent dans le passage je les perdis de vue, mais j'entendis Wilkinson crier trois fois: "Mon Dieu, il me poignarde!" Les officiers volèrent à son secours, je les suivis et aperçus un baton monter et descendre; je ne peux affirmer ni qui l'avait ni qui frappait. Je courus sur le devant et trouvai Wilkinson saisi le dos contre le mur et Laster le tenant à la gorge. Laster avait une épée à la main, plusieurs personnes retenaient son bras et l'arme; il se débattait tellement qu'on ne pouvait arrêter sa main; je le saisis et cherchai à lui faire lâcher l'épée, mais je ne pus y réussir qu'en le frappant sur la main. On enleva peu après Laster qui fut mis au cachot: il marchait sans difficulté apparente, entre deux officiers.

Contre examen.—Je n'ai pas vu Laster essayer de porter un coup à quelqu'un quand il résistait à la porte. Je ne l'ai pas vu se servir de l'épée contre Wilkinson, mais il se débattait et semblait tenter de le frapper. Je m'aperçus que Wilkinson avait reçu un coup au côté gauche et un autre au dessous de l'œil droit. Je n'ai pas vu d'arme aux mains de Wilkinson; je crois qu'il avait une canne, mais je n'en suis pas sûr.

Jacob Hart—Jeudi 22 mai 1862, à six heures du soir, j'étais vis-à-vis du bureau du recorder; un bruit à l'encoignure des rues Philippe et Rousseau attira mon attention; je dirigeai mes regards du côté d'où venait le bruit, et vis M. Laster et M. Bowen se parlant avec animation; on m'apprit que c'était au sujet d'une maîtresse d'école. Je m'approchai d'eux, et lorsque je fus à huit ou dix pieds d'eux, M. Bowen quitta M. Laster et vint au bureau du recorder. Laster le suivit en se servant encore d'un langage violent envers M. Bowen; M. Wilkinson passa à côté de moi et, posant la main sur l'épaule de Laster, dit: "Il me faudra vous arrêter pour avoir troublé la paix." Il arrêta en effet Laster; ils marchèrent ensemble très tranquillement jusqu'au moment où ils entrèrent dans le corridor, à huit ou dix pieds de la porte. Laster refusa alors d'aller plus loin. Je me trouvais à la porte et regardais dans le passage. Laster tira son épée et en porta un coup à Wilkinson qu'il frappa plusieurs fois au visage. Au premier coup qu'il porta je donnai l'alarme en criant que Laster tuait Wilkinson; huit ou dix hommes passèrent rapidement à côté de moi et entourèrent les deux hommes de telle sorte que je ne pus pas les voir. Lorsque je revis Laster, M. Miller lui ôtait la canne à épée. Quelques hommes emmenèrent Laster au cachot. Je vis ensuite que Wilkinson était blessé; il nous montra les blessures; il y en avait deux au ventre et plusieurs à la figure. Wilkinson nous dit: "Messieurs, il m'a tué, je vais mourir, je le vois."

Je n'ai pas vu Sparkman dans la mêlée.

Contre examen—Wilkinson n'avait rien à la main dans le moment. Je suis sûr qu'il n'y avait que deux hommes dans le corridor—Wilkinson et Laster.

John H. Harris—Je n'ai pas vu le commencement de la rixe. La foule m'empêcha de bien voir. Lorsque j'arrivai sur les lieux on enlevait à Laster sa canne à épée.

Contre-examen—Je n'ai vu personne se servir d'une canne pour frapper. J'ai entendu Sparkman dire qu'il avait frappé Laster pour sauver Wilkinson que Laster poignardait.

Geo W. Hoppins—Jeudi, entre six et sept heures du soir, j'étais au poste pour répondre à l'appel, devant le colonel French, maréchal prévot. Une altercation avait lieu près l'encoignure des rues Philippe et Rousseau. J'y fis peu attention. Je vis deux hommes dont l'un était M. Bowen. M. Wilkinson, officier de police, s'approcha d'eux au bout de quelques instants il arrêta l'un de ses hommes, qui, me dit-on plus tard, était M. Laster, et l'emmena vers le poste. Laster marcha très tranquillement jusqu'au moment où il entra dans le passage. "Au meurtre, il m'a assassiné!" cria quelqu'un. Je courus à la porte du passage et vis Laster une canne à épée à la main, frappant Wilkinson; celui-ci se baissait, comme s'il cherchait à éviter les coups. Un nommé Sparkman leva alors un bâton et en asséna un coup à Laster sur la tête. Laster ne fut pas terrassé, mais une ou deux minutes après je le vis à terre, criant: "Pour Dieu, enlevez-le." J'ignorais de qui il parlait, je crois que c'était de Wilkinson qui était alors sur lui. Je m'avançai alors et arrachai l'épée des mains de Laster; elle était ployée.

Contre-examen—J'ai vu Wilkinson arrêter Laster; je n'ai pas vu d'autre officier avec eux. Laster marcha tranquillement jusqu'à ce qu'il fût entré dans le passage. Le baton qu'on me montra est celui qu'avait Sparkman. Laster tomba de tout son long sur le pavé; il ne tomba pas du premier coup. Wilkinson était un officier régulier. Lorsque Sparkman frappa Laster, ce dernier frappait Wilkinson.

—Le jury a déclaré que Laster avait été tué par Sparkman, mais n'a pas pu s'accorder sur le degré de culpabilité.

Première Cour—Le décret relativement au cautionnement de Jos. Mogridge a été écarté, car il a été prouvé que l'accusé était absent de la ville.

Alfred Lafouillard sera jugé aujourd'hui.

Geo. A. Johnson, accusé d'avoir donné en paiement un check faux de cinquante piastres sur la Banque d'Amérique, a été déclaré coupable d'escroquerie, mais recommandé à la clémence du juge.

Le juri a prononcé l'acquittement de John A. Hobson, accusé d'abus de confiance.

Le gardien du workhouse a reçu l'ordre d'emmener en cour, samedi prochain, Charles McCarty, contre lequel différentes accusations ont été formulées.

Enquêtes—M. Beach a pratiqué hier la levée du corps de Michael Batty, soldat des Etats Unis, et de Thomas Kane, qui se sont noyés dans le Nouveau Canal, vendredi dernier, en face du Half Way House.

Verdict, accident.

Le fleuve—Les nouvelles les plus récentes qui nous sont parvenues de Carollton, nous permettent d'annoncer que les autorités civiles et militaires ont presque réussi à boucher la crevasse.

Nous ne pouvons également dire que le fleuve baisse depuis deux jours.

Affaires de police—Nous n'avons trouvé aux stations de police, hier soir, rien de plus important que ce qui suit:

Wm. Shay a été arrêté à la requête de Aud Shelly, pour lui avoir fait une coupure au bras gauche, le 8 avril dernier. Le temps a guéri la blessure mais non le sentiment d'animosité qui fit partir le coup.

A. Cook a été mis au lock up du Premier District pour avoir menacé de faire feu avec un pistolet sur la personne de Mich. W. Cave.

Jn. Coudrean a été arrêté pour avoir volé la somme de $17 à James Brennan du café de Dublin House et aussi pour avoir insulté la chère moitié de M. B...

John Delaney s'est fait appréhender pour avoir injurié l'officier Martin, l'appelant voleur et traître et lui reprochant d'avoir prêté serment, etc., etc.

Nouvelle police—Le *Delta* d'hier après midi, publie une liste d'environ cent candidats qui sont requis, par le maréchal prévot French, de se réunir, ce matin, à neuf heures, au poste du Deuxième District.

Cour Prévotale—Un soldat des Etats Unis a été condamné à six mois de corvée et à traîner le boulet pour avoir volé.

Plusieurs autres soldats ont été condamnés à l'amende ou dégradés pour différentes fautes.

Adolphe Moreau, propriétaire d'un café à Alger et accusé d'avoir enlevé de son mât le drapeau des Etats Unis, a prouvé son innocence et a été acquitté.

Ordre—Le général Butler a publié l'ordre suivant:

Quartier Général du Département du Golfe,
Nlle-Orléans, 27 mai 1862.
Ordres Généraux No 32.

Il n'est permis à aucun officier ou soldat, de prendre la propriété ou de fermer la maison ou le bureau d'affaires d'aucun citoyen, sans un ordre spécial du Juge Prévôt, du Maréchal Prévôt, du Quartier Maître, du Commandant Militaire ou du Quartier-Général.

Tout citoyen dont la propriété aura été saisie, ou qui sera inquiété dans la jouissance de sa propriété ou arrêté en contravention de cet ordre par un officier ou un soldat, devra faire son rapport immédiatement à ce Quartier Général où justice lui sera faite.

La saisie de propriété par des officiers ou soldats voulant s'en servir pour leur propre jouissance, est acte de pillage et sera puni comme tel.

Par ordre du Major Général BUTLER.
R S. DAVIS, capt. A. A. A. G.

FEUILLETON.

LES QUATRE SERGENTS DE LA ROCHELLE.

PAR CLÉMENCE ROBERT.

V. (Suite.)

Bories, qui avait des motifs particuliers pour cela, ramena ses compagnons à parler de l'essence même de la société et à rappeler en quelque sorte devant lui l'esprit et les sentiments qu'ils y apportaient.

—Certes, disait Raoulx, le but de l'association est juste et grand, la mission qu'on nous a confiée est sainte. Relever les esprits abattus par le servilisme, dégager de ses voiles la pensée libérale, rallier toutes les intelligences vers le centre commun de l'émancipation humaine.... Mais dans les temps où nous vivons, en présence de ce qui se passe, cette intervention apostolique est plus difficile pour des hommes de cœur que de servir la liberté les armes à la main; en y jouant sa vie.

—C'est une raison de plus de persévérer dans cette tâche si elle est difficile et pénible, dit Pommier; d'éloigner toute pensée de révolution sanguinaire, et de travailler ardemment à celle du progrès, que Dieu prépare sans doute pour l'humanité.

—Telle est toujours votre opinion, mes amis? demanda Bories d'un accent profond.

—Sans doute, dit Pommier.

—Nous l'avons toujours professée ensemble, ajouta Raoulx.

—Parlez pour vous, mes amis, dit Goubin, car pour moi, dans certains moments où mon sang bouillonne, il me serait bien plus doux de marcher front levé contre l'ennemi, et de [illegible] à coups de sabre.

—Oh! nous le savons, dit Raoulx.

—Je suis bon et patient, pourtant, reprit Goubin, et je n'enrage jamais qu'à juste titre... par exemple, quand on nous mène trop souvent à la messe.

—Le grand mal...... Que t'importe! dirent ses amis.

—Savez-vous comment je prie quand je vais à la messe? continua le plus jeune des sergents...... D'abord, en l'entendant sonner, je pense que nos pères n'avaient pas eu une mauvaise idée de fondre toutes ces cloches-là pour en faire des canons, qui, en guise d'oraison, allaient sonner au loin le combat et la victoire.

—Ah! si les jésuites le savaient!

—Ensuite quand je vois le prêtre officier au milieu de tous ses joyaux d'or et d'argent, je tire ma belle pièce de cinq francs, marquée au coin de la République, et je me dis que Dieu était bien plus satisfait quand, avec l'argent de ses autels, on battait monnaie pour les pauvres.

—Ah! si les jésuites l'entendaient!

—Puis, en sortant de l'église, il faut revenir ici obéir à nos officiers royalistes! à nos officiers du droit divin!......

—Décorés du Lys, interrompirent ses compagnons, et que tu appelles les *Compagnons d'Ulysse*.... le nom leur en est resté.

—Ensuite, reprit Goubin, à peine met on le pied dehors qu'on rencontre des Suisses...... des Suisses dans la même garnison que nous! pour nous rappeler à chaque pas que l'étranger règne en France!

—Nous les détestons autant que toi......, mais il faut souffrir et se taire.

—Moi, je ne les hais pas, dit Goubin, seulement...... oh! les habits bleus et les pantalons rouges je voudrais les voir tous pendus à côté du drapeau blanc, pour leur faire malgré eux arborer les trois couleurs.

—Nous savons trop, dit Raoulx, ce qu'il y a de douloureux pour nous dans un tel régime. Des officiers dont le nom fait le seul mérite, des étrangers portant le fusil au bras sur le territoire de la France, cela peut encore se comprendre par les déplorables traditions du passé et ce qu'on appelle la nécessité du moment. Mais ce qui est à jamais avilissant pour l'ordre militaire, c'est qu'il se trouve dans ses rangs des traîtres qui ont provoqué et livré le colonel Caron! c'est de voir sous ses drapeaux les ignobles esclaves qui ont feint un moment la fidélité et le dévouement, pour faire tomber dans leur piége celui qui était fidèle et dévoué! Voilà la honte la plus difficile à dévorer pour nous qui avons dans les veines du sang de vrai soldat...

Cependant qu'importe encore, si nous sommes, nous, purs de ces taches, loyaux et braves, incapables de livrer notre conscience devant la séduction ni la crainte; qu'importe de porter le même habit que ces misérables, si notre âme est si différente.

—Oui, Raoulx, tu dis bien, ajouta Pommier; restons fidèles au devoir, à l'honneur, conservons le contentement de nous-mêmes. On trouve là des forces pour supporter tout le reste.

Bories se taisait; mais il écoutait attentivement tous ses compagnons.

En ce moment un roulement de tambour se fit entendre sur la place d'armes.

—Le rappel à cette heure! Ah! je me souviens.... notre capitaine est parti ce matin pour sa nouvelle destination.... c'est sans doute son successeur qui arrive.

Les sous-signés se levèrent et allèrent rejoindre leur compagnie, qui, en effet, était appelée sur la place située à l'entrée de la caserne pour présenter les armes au nouveau commandant.

Celui-ci était un jeune homme de belle apparence, de tenue parfaite, et dont l'élégant uniforme était rehaussé de la croix d'honneur.

Lorsqu'il eut passé la revue de sa compagnie, le colonel qui l'accompagnait fit une courte allocution aux soldats, pour leur recommander de garder au capitaine d'Herbier, qui venait les commander, le respect et l'obéissance dont ils avaient toujours fait preuve envers leurs supérieurs.

Au nom du capitaine d'Herbier, un frisson électrique parcourut les rangs des soldats et un léger bruissement s'éleva des armes qui tremblaient à leurs bras.... il fallut l'habitude enracinée de l'obéissance passive pour qu'un cri d'indignation, un mouvement de révolte ne vînt pas éclater parmi eux.

Le capitaine d'Herbier était peu de temps avant lieutenant de l'Allier, et il se trouvait au nombre des officiers dont le ministère s'était servi pour dresser l'embûche au lieutenant-colonel Caron. Il avait gagné son grade et sa croix en livrant la victime de Colmar.

Cependant la troupe resta muette et l'irritation intérieure ne se traduisit que par le froid silence qui accueillit ce nouvel officier.

Les compagnies rentrèrent. Le capitaine, qui était accompagné d'un jeune homme de la ville, resta quelques instants à s'entretenir avec celui ci.

Bories examina attentivement ce jeune homme, puis le rejoignit au moment où, après avoir quitté le capitaine, il sortait de la Place d'armes. Il posa la main sur son bras, à la manière des initiés de la société secrète, et fit ensuite des doigts un signe rapide.

Le jeune citadin était Arthur d'Oberon, qui reconnut aussitôt Bories, comme il avait été reconnu de lui, bien que les deux frères carbonari ne se fussent vus qu'une nuit à la clarté de la lune.

—Vous êtes lié avec le capitaine d'Herbier? demanda froidement Bories.

—Je l'ai vu souvent à Paris...... l'hiver passé, répondit Arthur avec embarras.

—Et vous continuez à le voir après les *services signalés* qu'il a cru devoir rendre au gouvernement?

—Il est venu chez moi en arrivant, dit le vicomte d'Oberon...... Je n'ai pas pu changer brusquement de manière d'être avec lui, dans les circonstances présentes, cela eût semblé le fait d'une opposition politique qu'il ne m'est pas permis de professer trop ostensiblement dans ma position.

—Vous êtes bien *prudent*, monsieur, répondit le sous-officier d'un ton qui fit baisser les yeux au noble carbonaro.

Puis il s'éloigna.

En rentrant dans la cour, il trouva ses amis à la place où ils s'étaient entretenus un moment auparavant.

—Eh bien! dit-il en se plaçant devant eux et en se croisant les bras.

—Oh! s'écria Raoulx, voilà le dernier degré de l'opprobre!

—Avoir pour supérieur un tel homme! dit Pommier, obéir à ce qui mérite tout mépris! Se sentir haut placé par son caractère, et avoir au-dessus de soi ce qui devrait être écrasé dans la poussière!

—Tudieu dit Goubin, ne fussé-je que le chien du régiment, je voudrais lui sauter à la gorge!

—Vous sentez vous encore la force de supporter cet outrage? dit Bories. Resterez-vous fidèles aux principes de modération, de patience que vous exprimiez tout à l'heure?

Les jeunes gens demeurèrent un moment en silence. Puis Raoulx reprit:

—Ceci passe tout exemple, et rendrait peut être légitime tout acte d'indignation, tout moyen de vengeance...... On ne peut être plus opprimé, plus malheureux que nous ne le sommes. Mais enfin le pays s'inquiète peu de nous et de nos ressentiments! Que sommes nous dans la nation pour donner à notre intérêt personnel une si large place, pour agir dans le sens où il nous guide? Faut-il que, pour notre propre satisfaction, pour la joie de notre vengeance, un peuple entier soit livré à la guerre civile?

—Non, dirent Pommier et Goubin. Résignation, patience!

—Oh! mes amis, s'écria Bories, je vous admire et j'attendais de vous ce saint courage.... Persévérez, et que Dieu vous en récompense. Moi je vais conspirer seul.

—Conspirer!

—Oui.

—Toi...... Bories!......

—J'exécute l'arrêt de la vente suprême.

—Grand Dieu!...... que dis-tu?

—Suivez-moi.

Le sergent-major monta dans sa chambre, où ses amis entrèrent avec lui. Ils s'enfermèrent là, entre ses quatre murs blancs, garnis d'un lit de camp, d'une table, d'une armoire de chêne qui formaient la case du soldat.

Bories alla vivement à cette armoire, ouvrit un secret qui s'y trouvait pratiqué, en tira un papier qu'il posa sur la table autour de laquelle ses compagnons étaient assis.

—La nuit de notre dernière réunion, dit-il, avant de quitter le bois de Saint-Pierre, j'ai trouvé dans le creux du saule où nos frères en passant, déposent les messages, cette lettre de la *vente suprême*.

Il lut cet écrit tracé dans les formes mystiques et figurées du carbonarisme, sous laquelle les initiés découvraient le sens réel.

"Le jour d'une grande tentative était enfin venu, disait-on. Les épouvantables abus du despotisme avait achevé de le rendre odieux en France. Le sang de Vallée, de Caron, l'échafaud qui menaçait encore Berton et les siens, avaient fait lever du sol une foule de vengeurs. La révolution, trouvant partout l'appui de l'opinion et le secours du bras, devait enfin triompher.

"A Saumur, les élèves de l'école royale de cavalerie, désespérés d'avoir, par leurs incertitudes et leur faiblesse, livré le malheureux général [illegible] désiraient ardemment prendre une éclatante revanche. Elle serait de sauver l'illustre [illegible] tandis qu'il en était temps encore, et [illegible] délivrance du pays, pour laquelle ces jeunes hommes combattraient maintenant jusqu'à la mort. Les campagnes de Colmar, qui avaient été le théâtre d'une trahison inouie, et dont tant de vieux soldats habitaient encore les chaumières, étaient prêtes à offrir leurs champs pour premier champ de bataille.

"C'était sur ces deux points que devait éclater en même temps l'insurrection."

Les amis de Bories écoutaient avec une attention palpitante.

"Comme chef de la vente centrale de la Rochelle et membre du *bataillon sacré*, Jean Bories devait être le premier émissaire du soulèvement. Il irait secrètement à Saumur rallier les esprits, concerter l'action, et, aux premières lueurs de succès, il appellerait à lui ceux des siens qui voudraient prendre les armes. En même temps, un des chefs du comité directeur, sans doute Lafayette lui-même, irait tenter le sort des armes dans le nord de la France.

"Les premiers jours du mois d'août, pendant lesquels s'instruirait de Berton, étaient l'époque fixée pour la révolution."

[*A continuer.*]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS HIER.

Goëlette Pathway, ——. Boston.

ARRIVÉS HIER.

Steamship des E. U. Ocean Queen, Terry, de New-York.
Steamship des E. U Saxon, Sturges, de Fort Pickens et Pensacola.
Transport des E. U. Tamerlane, Holmes, de l'Ile aux Vaisseaux.
Barque Daniel Webster, Rider, de l'Ile aux Vaisseaux.

Montant le fleuve.

Navire Havelock, Bagler, de Boston, chargé de glace.

IMPORTATIONS.

NEW-YORK—Par le steamship Ocean Queen—Provisions pour le gouvernement.
ILE AUX VAISSEAUX—Par le navire Tamerlane—Troupes.
ILE AUX VAISSEAUX—Par la Barque Daniel Webster—Provisions pour le gouvernement.

Candidat pour Maire—Sans distinction de parti.
☞ VICTOR WILTZ, du Deuxième District.
Voir l'*Abeille* du 29, du 30 et du 31 janvier.
31fév—☞

Nouvelle-Orléans, 31 *janvier*, 1862.
Aux Editeurs de l'*Abeille*.
☞ Veuillez annoncer M. EUGENE STAES comme candidat à la place de Recorder du Second District.—L'élection aura lieu en juin prochain.
8fév—☞ SES NOMBREUX AMIS.

Recorder du 2me District.
Messieurs les Editeurs,
☞ Veuillez annoncer que l'honorable LOUIS GASTINEL, Recorder du Deuxième District, est candidat à la même place, et qu'il sera soutenu à l'élection du 2 juin prochain par les
28avril VOTANTS DU 2me DISTRICT.

Cinq piastres de récompense

A celui qui ramènera le petit nègre JULIEN, âgé de 15 ans; il avait lors de son départ, un pantalon de cotonnade bleue et une chemise de la même étoffe, un vieux chapeau plat de soie, noir; il a de gros yeux, et a la peau rouge comme un griffe et il se trouve toujours dans les parages de la rue du Canal.
14 mai ☞ CYRILLE LABICHE, grocerie coin St-Pierre et Dauphine.

Garde Française.
LES membres de la Première Compagnie sont priés de se réunir aujourd'hui, à 8 heures du soir, à la caserne rue de la Douane, pour affaires importantes.
E. MESNIL, Sergent-Major.
29 mai

Bureau du Commissaire du Premier District de desséchement.
Hotel de Ville, No 20, Nelle Orléans, 13 mai 1862.
TOUS les propriétaires de terres situées dans le Premier District de desséchement qui est borné par le fleuve Mississippi en face, la rue Julia et le nouveau Bassin au-dessus, le Lac Pontchartrain derrière, le Bayou St Jean, le Canal Carondelet et la rue St Pierre—dessous—sont prévenus que le premier versement de l'assessment pour le susdit desséchement dudit district est maintenant dû et payable à ce bureau. Les comptes qui ne seront pas payés le 12 juillet prochain seront sujets aux procédures légales.
29 mai—2m N. E. BAILY, Président.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du CRESCENT, A LA NLLE-ORLEANS.

Treizième état annuel.

CONFORMÉMENT à sa Charte amendée, la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires—

Montant des primes pour l'année expirée le 30 avril 1862		$431,415 79
Primes sur les risques d'incendie	$291,465 04	
" " des mers	71,474 61	
" " des rivières	71,165 95	
" " de la vie	306 00	
	$434,415 70	
Montant net des primes pour l'année expirée le 30 avril 1862		$339,021 15
Pertes payées dans la même période:		
Sur les risques d'incendie	$68,348 83	
" " des mers	62,934 62	
" " des rivières	18,768 64	
	$150,[illegible] 07	
A déduire, intérêt, escompte, profits et pertes, dépenses générales, réassurances, fond pour les dépenses contingentes	40,763 90	$193,316 27
Bénéfice net pour l'année expirée le 30 avril 1862		$235,637 85
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Prêts garantis par des actions de Banques et Publiques		$221,758 63
Prêts sur hypothèque		47,815 00
Effets pour primes, &c		121,745 80
Dû pour primes et en voie de perception		37,504 76
Propriété foncière [bureau rue du Camp]		60,000 00
1,600 actions de Banques		176,500 00
Bons de l'Etat de la Louisiane, des Etats Confédérés et de la ville		289,100 00
Scrip d'autres compagnies		55,970 00
En caisse		367,491 87
Total de l'actif		$1 400 [illegible]

Etat de la Louisiane.
PAROISSE D'ORLEANS—VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Qu'on se souvienne que le 6 mai 1862, pardevant moi soussigné, juge de paix dans et pour la susdite ville, se sont présentés Thomas A. Adams, président, et G. W. Spratt, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent, à la Nouvelle-Orléans, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie des livres de la Compagnie.
THOMAS A. ADAMS, président.
G. W. SPRATT, secrétaire.
Signé et assermenté à la Nouvelle-Orléans, pardevant moi, ce 6 mai 1862.
D. F. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer un intérêt de six pour cent par an sur tous les certificats (non payés) de profit aux détenteurs ou à leurs ayants-cause. Ils ont résolu en outre de payer le reste dû (soixante pour 100) sur le scrip de 1853 en billets confédérés, à partir de lundi prochain, 12 mai courant.

Ils ont également déclaré un DIVIDENDE SCRIP DE CINQUANTE POUR CENT sur le montant net des primes de la Compagnie pour l'année expirée le 30 avril 1862. Des certificats seront émis à cet effet à partir du deuxième lundi (onzième jour) d'août prochain.
THOMAS A. ADAMS, président.
GEORGE JONAS, vice-président.
G. W. SPRATT, secrétaire.

—DIRECTEURS—
Samuel Bell, P. N. Strong,
John Watt, Thos. Henderson,
M. O. H. Norton, J. J. Person,
G. T. Budd[illegible], Cornelius Fellowes,
S. S. Sumner, James Turner,
H. M. Wright, S. B. Newman,
G. S. Hawkins, Moses Greenwood,
H. Frellsen, W. B. Tullis,
S. H. Kennedy, J. J. Noble,
W. G. Robinson, John C. Burelli,
J. W. Carroll, Alexander Dubill,
P. Avendano, John F. Caldwell,
Samuel Smith, A. Helne,
John D. Bein, Adam Giffen,
W. Estin, Stamata Covas,
S. Irons, M. Gillis.
10 mai

Compagnie d'Assurance DE L'UNION A LA NOUVELLE ORLEANS.
A L'ENCOIGNURE DES RUES ST-CHARLES ET CANAL.

Cinquième état annuel
DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'UNION,
Publié ainsi que l'exigent la loi et la Charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1862		
Primes sur les risques d'incendie		$110,055 39
Primes " " des rivières		55,907 27
Primes " " des mers		2,[illegible] 27
Total		$166,7[illegible]6 49
Primes remboursées		5,755 51
Total des primes		$161,160 89
Primes non-échues le 30 avril 1861		50,000 00
Total net des primes		$21[illegible],960 19
Pertes payées dans l'année:		
Pertes par les incendies	$40,921 75	
" sur les rivières	12,4[illegible]	
" sur les mers	13,161 [illegible]	
Total des pertes	$67,2[illegible]8 48	
Réassurances	4,787 04	
Quinze pour cent remboursé	8,131 06	
Dépenses et intérêt sur scrip, escompte en moins et compte d'intérêt	11,634 68	101,[illegible]
Bénéfice brut		$109,899 43
Réserve pour risques non expirés		59,000 00
Bénéfice net		$50,[illegible]99 63
L'actif de la Compagnie est comme suit.		
Billets pour actions		$126,151 25
Prêts garantis par hypothèque		23,500 00
Prêts garantis par actions de banques		99,216 14
Effets pour primes, à courte échéance		54,574 01
Primes en voie de perception		19,143 12
Scrip d'autres compagnies		10,990 00
Actions et bons		25,000 00
En caisse		189,314 65
Total de l'actif		$537,[illegible]94 17

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.—Qu'on se souvienne que le 14 mai 1862, pardevant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la susdite ville, se sont présentés A. Chiapella, président, et W. G. Crawford, secrétaire pro tem. de la Compagnie d'Assurance de l'Union à la Nouvelle-Orléans, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte prise sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA. président.
W. G. CRAWFORD, secrétaire pro tem.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 14 mai 1862.
ARTHUR SAUCIER, Troisième juge de paix

Aujourd'hui, à une assemblée des directeurs, il a été décidé que du bénéfice de la Compagnie pour l'année expirée le 30 avril 1862, il serait déclaré pour les assurés un dividende de vingt cinq pour cent, qu'il serait émis des certificats pour le dit dividende, à partir du deuxième lundi (11e jour) d'août prochain, qu'il serait déclaré un dividende de vingt-cinq pour cent pour les actionnaires sur le capital payé, lequel dividende sera payé, conformément à la 19ème section de la charte de la Compagnie, à partir du 1er juillet prochain.
A. CHIAPELLA, président.
W. G. CRAWFORD, secrétaire pro tem.
Les certificats de profit pour l'année 1858 émis par la Compagnie, étant dus et payables en plein, ainsi que l'intérêt sur les certificats de profit émis jusqu'au 30 avril dernier, les porteurs sont invités de venir en recevoir le montant et donner leurs reçus au bureau de la Compagnie.

—*Directeurs*—
John Adams, maison Adams & C.;
J. H. Elmer, maison Elmer & Co;
F. B. Peters, maison Peters & Adams;
J. Goldstein, maison O. Talamon, Dessommes & Co;
M. J. Zunts, maison Khorer & Zunts;
Ed. Newman;
Victor Maignan;
A. Chiapella;
L. F. Generès, maison Abat, Generès & Co;
John Dolhonde, maison Martin Cobb & Co;
R. W. Ogden, maison Gasache & Ogden;
Paul Lobit, maison Lobit, Charpentier & Co;
Fred. Durrive, maison B. Durrive & Co;
Carl Kohn;
Joseph Deynoodt. 15 mai

Compagnie d'Assurance de l'Union, de la Nouvelle-Orléans.
3 mai 1862.
AVIS est donné aux détenteurs de certificats de profits émis par la Compagnie d'Assurance de l'Union, pour l'année 1858, qu'aujourd'hui, que lesdits certificats seront payés sur présentation et livraison desdits certificats à partir de ce jour.
L'intérêt sur tous les certificats de profits émis par la dite Compagnie jusqu'au 30 avril dernier sera également payé, à partir d'aujourd'hui, aux détenteurs desdits certificats, au bureau de la Compagnie, à l'encoignure des rues Canal et St Charles.
5mai—15f A. CHIAPELLA, Président.

AVIS.
NOUS offrons en détail tout notre stock d'HABILLEMENTS ET DE LINGERIE pour messieurs, dans le rue du Canal, No. 31 et dans la rue Vieille Levée, Nos. 216 et 217. Nous faisons le linge sur commande dans le plus bref délai.
19 mai—1m. M. GODCHAUX frère & Co.

Galons en or extra fin, or en feuilles pour dorures, élastique pour bottines,
A VENDRE en gros et en détail à de bas prix pour clore une consignation.
Les billets confédérés seront reçus en paiement.
FERRER & Cie
9 mai—7 44, rue Poydras

VENTES A L'ENCAN.

Sucre! Sucre!
PAR M. BARNETT JR, Encanteur.
IL sera vendu, samedi, 31 du courant, à 11 heures, à son magasin d'encan, à l'encoignure des rues Chartres et St-Louis—
9 boucauts de sucre.
Egalement—Un lot de meubles.
Conditions—Comptant. 29 mai

Chemises! Chemises!
PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Bureau No 74, rue de Chartres.
VENDREDI le 30 mai, à 10 heures et demie, il sera vendu, à son magasin d'encan, No. 74 rue de Chartres, entre les rues Bienville et Conti, sans aucune réserve—
50 douzaines chemises blanches et en couleur,
Et un lot de marchandises diverses.
Conditions à la vente. 29 mai

Grand assortiment de marchandises sèches de saison.
PAR HOFFMAN & MARKS.
J. HOFFMAN, encanteur,
Bureau rue de Chartres, No 63.
JEUDI le 29 mai 1862, à 10 heures du matin, il sera vendu un grand assortiment de marchandises sèches de saison.
Conditions—Comptant, en monnaie courante.
29 mai

Succession de Jacques Casimir Jules Vigne.
PAR CHAS. E. FORSTALL, encanteur,
Bureau No 90, Passage de la Bourse.
IL sera vendu MERCREDI, 4 juin 1862, à 11 heures du matin, à la dernière résidence du défunt, rue d'Amour, entre les rues Histoire et St Antoine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 17 avril 1862, les objets mobiliers suivants appartenant à la susdite succession, savoir:
UN LOT DE MEUBLE MEUBLANT, un lot de linge de corps, deux montres en or, une montre en argent, un lot d'argenterie, un fusil à deux coups, un revolver, une boîte d'instruments de chirurgie, un lot dito, un lot d'instruments de dentiste, un lot de médicaments homœopathiques, un lot de médicaments allopathiques, un lot de squelettes d'enfants, un buggy de médecin, etc.
Aussi—Une quantité de livres de médecine et autres.
Conditions—Comptant. 29 mai—2 juin

VENTES JUDICIAIRES.

Vente par le shérif de la paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage—La dame C. V. Jonte, tutrice &c., vs D. C. Labatt.
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans— No 18 778—"Action en partage"— En vertu d'un décret rendu le 10 d'avril 1862 et signé le 17 d'avril 1862 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI 14 de juin 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour un partage, à l'adjudication de—
UN TERRAIN vague, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans et désigné par le No Un, dans l'îlet borné par les rues Jackson (aujourd'hui Gasquet), Dorgenois, du Canal et Broad, conformément au plan dressé par Jean Communy, voyer, le 10 d'octobre 1844 et déposé pour recours, en l'étude de P. P. Labarre, ci-devant notaire public en cette ville.
Ledit terrain forme l'angle des rues Jackson et Dorgenois, et mesure vingt-sept pieds de face à la rue Jackson (aujourd'hui Gasquet), sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
☞ CONDITIONS—Un tiers du prix payable comptant et la balance à un et deux ans de crédit, garantie par hypothèque spéciale, portant intérêt au taux de six pour cent l'an, de la date jusqu'à échéance et de huit pour cent après échéance.
JOHN P. WALDEN, Shérif de la paroisse d'Orléans.
13 mai—13 29 30, juin 7, 14

HOFFMAN et MARKS,
63........*Rue de Chartres*........63
AYANT ouvert un magasin d'encan général, sont prêts à recevoir des marchandises en consignation et donneront toute leur attention aux ventes du dedans et aux ventes du dehors. 1avril☞

AVIS.
LE public est prévenu que je ne serai responsable d'aucune dette que mon mari, Kaufman Marx, pourrait contracter en mon nom.
CAROLINE DEPAS, femme de K. MARX.
12 mai—3 en 10 j

LE Porteur d'un billet hypothécaire daté du 4 mai 1861, souscrit par CHARLES FUCHS, à l'ordre de lui-même et par lui endossé, de la somme de $341 65, payable à un an de date et portant intérêt à 6 pour cent par an, est prié de le présenter au bureau de A. Ducatel, notaire, rue Toulouse No 49, pour en être payé, attendu qu'aucun intérêt ne sera payé à partir de ce jour.
Nouvelle-Orléans, 12 mai 1861.
14 mai 5t HENRY STECKLER.

AVIS.
LE porteur de mon billet échéant du 10 au 13 courant, est prié de le présenter, attendu que je veux en livrer le montant pour ne pas payer d'intérêt et des frais.
15 mai—3f SAMUEL STEWART.

A LOUER—La maison à trois étages, No 53, rue de l'Esplanade. L'ameublement, qui est entièrement neuf, est aussi à vendre. La personne qui aurait besoin d'une maison toute montée, pourrait l'avoir à des conditions très avantageuses. S'adresser sur les lieux, de 10 heures à 2 heures ou au No 133, rue de la Commune. [illegible]mai

Trouvée,

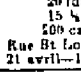

UNE MULE a été trouvée depuis le 25 avril, chez M. Jeunesse, sur le canal Marigny, entre le chemin de Gentilly et Vieux Bassin.
Le propriétaire peut la réclamer en payant les frais d'avertissement et de nourriture. S'adresser à Jeunesse. 15 mai—3

Vins et Cognac.
20 DEMI pipes vins Catalans;
50 barriques vins de Bordeaux pour famille;
20 futailles cognac;
15 ¼ Madère;
200 caisses vins rouge et blanc.
Rue St Louis, No 65, entre Royale et Bourbon.
21 avril—1m J. BRUGERE.

AVIS.
LES porteurs de nos billets sont priés de les présenter, sans délai, pour être payés, attendu que nous nous occupons de clore nos affaires.
D. SHOCKERSMITH & Co.
Nlle-Orléans, 10 mai 1862. 12 mai—1

VACCIN.
MME MAURY prévient sa clientèle et le public qu'on trouvera du vaccin frais chez elle, le LUNDI et le SAMEDI, à onze heures précises.—Rue Bourbon, No 214, entre Dumaine et St-Philippe. 12mai—1m

RHUM ET ALCOOL.
RAFINERIE de la Louisiane. Constamment en main en quantité à la convenance des acheteurs.
LAUVE & LEBLANC.
11 fev—☞ 17 et 19, rue Toulouse

BŒUF.
CENT vingt tierçons bœuf salé prime, de bonne qualité. S'adresser à
HILLIARD, SIMMERS & Co,
12mai—6 Rue Carondelet, No [illegible]

VICTOR DUBOIS,
(Successeur de JULES BOISSE)
Salon pour la barbe et la coupe des cheveux
Rue Bienville, près Chartres.
Fait sur commande: Perruques, Toupets, Nattes Bandeaux, etc. 16mai—1m

SARDINES, viandes dans des boites, fruits et légumes,
Vieilles liqueurs de choix,
Groceries assorties,
Drogues et produits chimiques,
A vendre par
E. J. HART & Co,
12 mai Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79

Demande de meubles de seconde main.
LE soussigné continue d'acheter, aux prix les plus élevés du comptant, toutes espèces de meubles de seconde main, pianos, &c. Echange et réparation de meubles. S. T. CASANAVE, rue de la Douane,
9mai—30f No 132, près Dauphine.

Soie noire à coudre.
CENT livres soie noire à coudre (Italienne), à vendre chez D. GOUAUX & Co,
9 mai—8f 149, rue Royale.

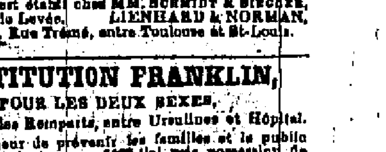

Extrait perfectionné de café.
CE précieux produit destiné à économiser le café, a obtenu la médaille à l'exposition de Paris, en 1855.
Nous prévenons le public que des contrefaçons sont journellement vendues et que l'on ne doit accepter comme véritable que celui renfermé dans des paquets portant notre nom.
Un dépôt est établi chez MM. SCHMIDT & ZIEGLER, No 304, Vieille Levée. LIENHARD & NORMAN, 108, Rue Tremé, entre Toulouse et St-Louis.
8nov—☞

INSTITUTION FRANKLIN,
POUR LES DEUX SEXES,
No 258, rue des Remparts, entre Ursulines et Hôpital.
J'AI l'honneur de prévenir les familles et le public qu'en date du 1er mars 1862 j'ai pris possession de l'Institution Franklin, rue des Remparts No 258, anciennement dirigée par M. A. T. Wurtemberg. Je prie les familles de bien vouloir visiter l'établissement qu'elles trouveront toujours tenu avec ordre et propreté.
M. Leroux, bien connu dans l'enseignement, s'occupe exclusivement des jeunes gens.
Rien ne me coûtera pour l'avancement de mes élèves. Pour les demoiselles le jeudi est consacré aux ouvrages de broderies et de couture. Les classes en anglais et en français commencent à 9 heures A. M. et finissent à 3 heures, P. M.
29 mars—3m—1 p. s. La Directrice, A. ROUX.

SAVON Winchester—Quelques caisses en magasin, à vendre par QUEYROUZE BROS.